

la voie qui conduirait à la solution du problème que pose l'utilité des êtres humains dans la société moderne.

Je reconnais que le ministre se propose de freiner les investissements commerciaux. J'imagine que le ministre a jeté un regard, même timide et hésitant, sur ce qui se passe en Suède, et qu'il a ressenti le besoin de réaliser quelque chose du genre. Naturellement, l'écart est si grand qu'il ne s'agit pas simplement d'un écart quantitatif, mais d'un écart qualitatif, entre ce que le ministre propose et ce que les autorités suédoises ont institué il y a déjà plusieurs années. A cet égard, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire qu'à mon avis la taxe remboursable de 5 p. 100 est une mesure insuffisante, mais si elle laisse entrevoir des mesures plus vigoureuses dans ce domaine, elle devrait être bien accueillie.

J'ai remarqué avec intérêt l'attitude du porte-parole du parti conservateur lorsqu'il s'est opposé à ce que le monde des affaires cède 250 millions de dollars, sur lesquels il touchera 5 p. 100 d'intérêt, sans qu'on souffle mot des 140 millions de dollars que fourniront les contribuables, qui ne leur seront pas remboursés et sur lesquels ils ne toucheront aucun intérêt.

**Une voix:** Il faut que quelqu'un paie.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** J'ai trouvé fort intéressants les propos du porte-parole du parti conservateur-progressiste, car ils font ressortir nettement l'élément de notre société dont se préoccupe l'opposition officielle. Pour ce parti grever les entreprises commerciales constitue un crime capital.

Comparons les initiatives du ministre à celles qu'on prend en Suède. J'ai sous les yeux la *Harvard Business Review* énonçant le programme suédois. Toute société suédoise peut verser, à son gré et sans autorisation officielle, jusqu'à 40 p. 100 de son revenu imposable à un fonds de réserve de placements en vue de la stabilisation de l'économie. La somme ainsi versée est déductible de son revenu aux fins de l'impôt sur le revenu. Dans chaque cas, la société doit déposer à la *Riksbank*, la Banque centrale de Suède, donc immobiliser, 40 p. 100 de la somme versée au fonds de réserve de placements. Le solde de 60 p. 100 n'est pas immobilisé et doit, aux fins de la comptabilité, être imputé sur le compte de réserve, mais il reste à la disposition de la société et fait partie de son capital de roulement, comme c'est le cas, par exemple, d'un fonds de réserve pour dépréciation ou créances douteuses.

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.)]

Voici ce qui importe: bien que la permission du gouvernement ne soit par requise pour verser des fonds à la réserve et qu'essentiellement le gouvernement ait le gros mot à dire dans l'administration de la réserve des contribuables, cette réserve n'est pas en fait administrée par la direction du revenu mais par le Conseil du marché du travail, agence gouvernementale dont la principale fonction est de lutter contre le chômage. Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que ce conseil doit avoir en sa possession certaines études que notre gouvernement n'a jamais faites. J'imaginerais que le Conseil du marché du travail de Suède doit avoir une idée bien précise des spécialisations requises dans tous les secteurs de sa société, spécialisations qu'il leur aura pour la plupart maintenant assurées.

Qu'avons-nous chez nous? Nous avons une taxe remboursable de 5 p. 100, sur laquelle nous paierons un intérêt de 5 p. 100. On n'aura pas grand choix quant au moment du remboursement. Le ministre doit remettre l'argent après 18 ou 36 mois, peu importe la situation économique. Effectivement, cette mesure me semble très peu utile comme instrument de stabilisation des investissements.

Comme je l'ai dit, elle peut constituer un premier pas chancelant vers une réglementation rationnelle des programmes d'investissements au Canada. Dans ce cas, c'est un pas très timide. Peut-être le ministre devrait-il emprunter une part de la témérité et de l'ostentation de son prédécesseur, et je lui recommande de se diriger plus courageusement dans cette voie.

Le ministre a prétendu—et ce n'était pas la première fois—que nous connaissions la plus longue période d'expansion économique de notre histoire. Serions-nous donc à la veille de l'âge d'or? Peut-être, mais si tel est le cas, notre avenir s'annonce plutôt sombre. (*Applaudissements*)

Non, l'avenir n'a rien de rose quand, dans une période d'expansion économique comme on n'en a jamais vu, encore 25 p. 100 de la population auraient à peine de quoi vivre, que nous comptons toujours 365,000 chômeurs, que le vieillard ne touche qu'une pension de \$75. Une fonctionnaire à sa retraite m'a téléphoné aujourd'hui pour me parler de la misère dans laquelle se trouvait une amie à elle, fonctionnaire à la retraite elle aussi. Cette personne, avait-elle constaté, vivait de blé filant depuis une semaine, en attendant son chèque de pension. Si tel est le fruit de la plus longue période soutenue d'expansion économique que le Canada ait connue, je dirai alors que l'avenir s'annonce